

Comité Basket Haute-Garonne





BULLETIN OFFICIEL

NOVEMBRE 2021

PARTIE OFFICIELLE

REUNION DE BUREAU DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Membres du Bureau présents :

Mmes : Laura BOUR / Virginie COMBES et Mandy MELIN.

Mrs : Hervé FAUCON / / Gérard NEBOUT / David SANTOS-ROUSSEAU et Alexandre STEIN.

Salariée présente :

Mme : Yamina ALONSO (Assistante de Direction).

Membres du Bureau excusés :

Mrs : Laurent JUMAIRE / Laurent LACAZE / Xavier TIZON et Robert VILLANOVA.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture par le Président (Alexandre STEIN)
- 2) Pôle R.H. (Alexandre STEIN)
- 3) Administratif (Alexandre STEIN)
- 4) Trésorerie (Virginie COMBES)
- 5) Commission des arbitres (David SANTOS-ROUSSEAU)
- 6) Pôle jeunesse (Mandy MELIN)
- 7) Divers

Le quorum requis étant atteint, le Bureau Départemental peut valablement délibérer.

1) Ouverture par le Président (Alexandre STEIN)

Après avoir ouvert la séance, Alexandre STEIN souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et excuse Laurent JUMAIRE, Xavier TIZON, Robert VILLANOVA et Laurent LACAZE retenus par des obligations professionnelles.

2) Pôle R.H. (Alexandre STEIN)

2.1 Secrétaire Comptable :

Laurence COVES viendra dans nos locaux le samedi 27 novembre 2021 pour finaliser la formation de Jacqueline RODRIGUEZ au poste de secrétaire comptable.

2.2 Accueil Service Civique et Stagiaire :

Alexandre BOYER effectue actuellement un service civique pour une durée de 8 mois.

Lalie DELLE-VEDOVE dans le cadre de son bac professionnel est en stage de communication du 8 novembre au 17 décembre 2021.

2.3 Réunion Salariés :

Elle aura lieu le jeudi 16 décembre 2021.



3) Secrétariat Général (Alexandre STEIN)

3.1 Licences :

Par rapport au 09/11/2020 :

FFBB : 446 054 soit 42 735 en plus ce qui représente 10,6 % d'augmentation.

Ligue Occitanie : 31 685 soit 3 465 en plus ce qui représente 12,3 % d'augmentation.

Comité 31 : 10 134 soit 1 082 en plus ce qui représente 12 % d'augmentation.

3.2 Assemblée Générale FFBB

Les 3 délégués Virginie COMBES, Mandy MELIN et Xavier TIZON désignés par les clubs qui n'évoluent pas en Championnat de France lors de la dernière Assemblée Générale du Comité, ont représenté les associations du CD31 à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB le samedi 16 octobre 2021 à PAU.

Concernant la réunion sur la Hoops Factory, la FFBB nous demande de réfléchir à des produits à vendre permettant d'occuper certains créneaux du lieu.

3.3 Réunion CD31 :

La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu le samedi 4 décembre 2021.

Les membres du Bureau remercient la Présidente du Fousseret de nous accueillir dans ses locaux.

Suite aux échanges lors du séminaire du 29 août 2021, pour la préparation de la réunion, les Vice-Président-(es) doivent envoyer les thèmes que les Commissions souhaitent aborder avant le 19 novembre 2021 au secrétariat. Si les Commissions souhaitent projeter des informations lors de cette réunion, les supports doivent être envoyés au secrétariat et à Céline GUIRAUD pour le 24 novembre 2021 au plus tard.

3.4 Réunions diverses :

Le CD31 sera représenté par Laura BOUR à la réunion de zone à Montpellier le samedi 20 novembre 2021 et par Gérard NEBOUT au Comité Directeur de la Ligue Occitanie le samedi 27 novembre 2021 à Cornebarrieu.

3.5 Plan de relance :

Participation :

48 clubs sur les 62 ont fait une demande soit 74 %.

Les Membres du Bureau décident à l'unanimité d'accepter les demandes des clubs d'Auterive et d'Aspet transmises hors délai.

3.6 Pass Sport :

En Haute-Garonne 1 310 jeunes ont bénéficié du Pass Sport dans 45 clubs pour un montant de 65 500 euros. 74% des clubs de la Haute-Garonne ont fait la demande.

3.7 3x3 :

Le jeudi 11 novembre de 10h00 à 17h00 à la Maison du Basket sera organisé un tournoi 3x3 et E-Sport NBA 2K.

3.8 Soirée des vœux :

Elle aura lieu le vendredi 28 janvier 2021.

Le lieu et budget seront validés lors du Comité Directeur du 4 décembre 2021.

4) Trésorerie (Virginie COMBES)

4.1 Facturations clubs

Les factures des engagements Jeunes seront envoyées aux clubs la semaine prochaine.

4.2 Entretien des locaux

Notre agent d'entretien, Nicole BONZOM, salariée du Comité prendra sa retraite le 31 décembre 2021.

A partir du 1^{er} janvier 2022 nous souhaitons faire appel à une société privée.

Les membres du Bureau donnent l'autorisation à l'unanimité à Virginie COMBES pour effectuer les démarches nécessaires.

4.3 Commission 3x3

Afin que le 3x3 se développe encore plus et de pouvoir mettre en place plus d'événements, la Commission souhaiterait obtenir un budget supplémentaire pour la saison sportive 2021-2022.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité un budget supplémentaire de 7 000 euros pour le bon déroulement du 3x3.

4.4 U20 masculins Inter-Départemental

Suite à la demande de la Ligue Occitanie, la Commission Sportive du CD31 a la gestion pour la saison 2021-2022 de la catégorie U20 masculins Inter-Départemental Secteur Pyrénées.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le montant des frais d'engagements pour cette catégorie à 125 euros par équipe.

5) David SANTOS-ROUSSEAU (Commission des arbitres)

5.1 Formation

Lors de la conception du budget 2021-2022 et au vu des chiffres en baisse sur le nombre d'arbitres, une formation pour devenir arbitre en 5 jours a été réalisée. La Commission des arbitres a pris en charge la restauration pour un montant de 1560 €

(5 JOURS X 24 repas = 120 repas x 13,00€ = 1560,00€).

La Commission des arbitres demande la validation de cette facture à hauteur de 1560€ en complément du budget.

Cette dépense supplémentaire de la Commission des arbitres est adoptée à la majorité des membres présents.

Deux autres stages seront programmés en 2022 sans participation de la commission des arbitres sur la restauration sauf pour les encadrants.



6) Pôle Jeunesse (Mandy MELIN)

6.1 Fête de Noël des U9

Elle aura lieu le 12 décembre 2021 à Colomiers.

6.2 J.A.P. Catégorie U11

La commission Mini-Basket propose de réaliser une commande groupée de sifflets pour le JAP à destination des clubs du CD31.

Plus de sifflets seront commandés et plus les tarifs seront intéressants.

Pour connaître les clubs intéressés, un sondage sera envoyé par mail prochainement.

Matthieu COILLAC et Celine GUIRAUD sont à la recherche de sponsors pour financer les cordons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

2021-11-22-C31-Bureau

SPORTIVE

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 12 samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021

SENIORS Filles 5 ftes techniques

SENIORS Garçons 10 ftes techniques, 2 ftes disqualifiante sans rapport et 1 fte disqualifiante avec rapport

U13 Garçons 1 fte technique entraîneur

U17 Garçons 1 fte technique

U18 Filles 1 fte technique (entraîneur)

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 19 samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021

SENIORS Filles 3 ftes techniques

SENIORS Garçons 19 ftes techniques

U20 Garçons 1 fte technique entraîneur

U15 Garçons 1 fte technique

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE
Vendredi 26 samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021

U20 Garçons 3 ftes techniques et 1 fte disqualifiante avec rapport

U15 Garçons 1 fte technique

DISCIPLINE SPORTIVE REUNION DU 16 NOVEMBRE 2021

Membres qui ont pris part aux délibérations

Madame GRATIANT Evelyne

Messieurs JUMAIRE Laurent et LAGOFUN Jean-Pierre

Dossier CJSJ 2021/2022 n°16

Objet : contestation notification d'une rencontre perdue par pénalité. Non-respect des règles de participation.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Départementale Juridique Sportive lors de sa réunion du mardi 16 novembre 2021.

Vu les Règlements Généraux de la FFBB ;
Vu les Règlements Sportifs Généraux de la FFBB ;
Vu le recours introduit par voie de l'opposition ;
Vu les observations transmises par le club en lettre recommandée AR
le 5 novembre 2021 ;
Vu les pièces constituant le dossier ;

CONSTATANT que lors du contrôle de la feuille de marque, la Commission Départementale des Compétitions a constaté que dans l'effectif de votre équipe, le joueur suivant était inscrit sur la feuille de marque et a participé à la rencontre Séniors D-2 M Poule B n° 102041 du 24 octobre 2021 opposant ABB CORNEBARRIEU-2 / UN.OL.DE PAMIERS-2 :

C..... R..... licence : BC04..

CONSIDERANT que l'article 2.2 des Règlements Sportifs Généraux FFBB prévoit que la Commission Départementale des Compétitions est compétente pour procéder à toute vérification ultérieure des règles de participation ;

CONSIDERANT qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

CONSIDERANT ainsi que l'association sportive ABB CORNEBARRIEU a méconnu les règlements fédéraux susvisés de la saison en cours ; qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

CONSIDERANT qu'en application de l'annexe 2 des Règlements sportifs généraux de la FFBB, l'inscription d'un joueur sur la feuille de marque sans le surclassement nécessaire à la catégorie entraîne le prononcé de pénalité automatique ;

CONSIDERANT ainsi que votre groupement sportif se voit sanctionner de la perte par pénalité de la rencontre à laquelle le joueur a irrégulièrement participé.



CONSIDERANT que le club a transmis ses observations par un courrier recommandé du 5 novembre 2021 ;
qu'il ne présente pas de moyens relatifs au fond de la décision de la Commission Départementale Sportive ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'équité de traitement des clubs, la demande ne peut être recevable ;

CONSIDERANT par conséquent que le club ABB CORNEBARRIEU n'a pas appliqué les Règlements Sportifs Généraux de la saison en cours ; qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

CONSIDERANT que cette infraction est sanctionnée d'une pénalité financière conformément aux dispositions financières ;

CONSIDERANT que dès lors la Commission Juridique Sportive Départementale ne peut que constater que la décision de première instance a fait une juste application des règles applicable ;

CONSIDERANT qu'il convient de confirmer la décision contestée ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Juridique Sportive Départementale décide :

- De confirmer la décision de la Commission Départementale des Compétitions du 27/10/2021 ;
- La perte par pénalité de la rencontre Séniors D-2 M Poule B n° 102041 du 24 octobre 2021 opposant ABB CORNEBARRIEU-2 / UN.OL.DE PAMIERS-2, ABB CORNEBARRIEU-2 se voit attribuer 0 point au classement, UN.OL.DE PAMIERS-2 se voit attribuer 2 points au classement,
- De confirmer la pénalité financière de 150 euros (conformément aux dispositions financières du CD31).